

MJC Roguet 2024-2025

MJC Roguet / saison 2024-2025

Le Quotient Familial de la CAF

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le **Quotient Familial** désigne le nombre de parts affectées à chaque foyer fiscal pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Il est calculé chaque année pour chaque foyer fiscal par l'administration sur la base des données transmises dans la **déclaration annuelle**.

Votre QF figure normalement sur les **attestations de paiement** que vous recevez de la CAF.

Une attestation vous sera demandée par la MJC comme **justificatif de votre droit à la réduction**. Nous vous invitons à vous la procurer en amont de votre inscription.

Elle peut être éditée :

- A partir du **site internet** de la CAF (www.caf.fr)
- A partir des **bornes en libre-service** dans les accueils de la CAF31

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF mais potentiellement éligible à la réduction tarifaire proposée par la MJC aux personnes pouvant justifier un **Quotient Familial < 1000**, nous vous invitons à vous présenter à l'accueil avec les documents et/ou informations permettant de calculer votre QF : **avis d'imposition** et **composition de la famille**. La signature d'une **attestation sur l'honneur** spécifiant que vous ne bénéficiez en complément de votre revenu d'aucune prestation familiale de la CAF vous sera demandée.

Comment est calculé le Quotient Familial ? En appliquant la formule édictée par l'administration fiscale :

*1/12ème du revenu fiscal de référence du ou des deux parents
+ prestations familiales périodiques du mois en cours
divisés par le nombre déclaré de parts de la famille*

Comment est calculé le nombre de parts ?

*1 part pour chacun des parents + 1 demi-part par enfant à charge
+ 1 demi-part supplémentaire pour les familles d'au moins 3 enfants à charge*

Contact CAF Haute-Garonne :

24 rue Riquet 31000 Toulouse

08 90 09 03 31

Service 2,99 € / appel
+ prix appel